

Tribune libre

Autor(en): **Matthey, Octave / Denis, E. Maurice**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1952)**

Heft 6

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-625178>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Tribune libre

(Cette rubrique n'engage pas la rédaction)

Monsieur le secrétaire général de l'„Art suisse“ Neuchâtel

Monsieur,

On me communique de Suisse un numéro de votre bulletin où, dans un article signé Octave Matthey,* il est fait allusion à «la fameuse définition de Maurice Denis (qui d'ailleurs n'est pas de lui)».

Je pense qu'il s'agit de la phrase devenue classique: «Se rappeler qu'un tableau, avant d'être un cheval de bataille, une femme nue ou une quelconque anecdote, est essentiellement une surface plane recouverte de couleurs en un certain ordre assemblées».

Cette phrase se trouve dans le volume «Théories», édité par «l'Occident» en 1912. Elle fait partie d'un article qui avait paru tout d'abord dans la revue «Art et Critique» du 23 août 1890, signé du pseudonyme Pierre Louis.

Mon mari ne faisait pas un plat de cette phrase, écrite avant ses vingt ans, et qui n'a d'ailleurs jamais été autant citée que depuis sa mort. Mais, bien qu'il eût abandonné ce pseudonyme quand il connut la personnalité littéraire du véritable Pierre Louis (qui devait par la suite orthographier son nom Pierre Louys), on a toujours reconnu que c'était lui qui avait ainsi formulé un principe commun aux Nabis dont, sans contredit, Paul Sérusier et lui étaient les théoriciens.

Je demande donc que votre correspondant veuille bien établir en même place et avec preuves à l'appui quel est, selon lui, le véritable auteur, antérieurement à cette date du 23 août 1890.

Je vous prie de bien vouloir m'adresser le numéro de votre bulletin où figurera sa réponse.

En attendant veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

(signé) E. Maurice Denis.

Nous avons communiqué la lettre ci-dessus à M. Octave Matthey qui nous répond ce qui suit:

Neuchâtel, le 9 juin 1952

Monsieur le secrétaire général des PSAS, Neuchâtel

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 3 juin 1952, et à celle de Madame Maurice Denis que vous avez bien voulu me faire parvenir, voici les raisons de ma parenthèse.

Il s'agit, en effet, de la définition qui commence par: «Se rappeler...»

Nous lisons dans l'«Histoire de la Peinture française au XIXe siècle», par L. Dimier, à la page 314 de ce volume: «Un tableau, disait Gauguin, est une surface plane recouverte de couleurs dans un certain ordre assemblées.» C'est, comme on le voit, l'essentiel de la définition que l'on ne cesse d'attribuer à Maurice Denis. Il est d'ailleurs assez curieux de remarquer que parmi les innombrables répéteurs et trompetteurs de cette définition du tableau, aucun d'eux ne s'est jamais avisé de chercher la raison d'être de «Se rappeler». On se rappelle quelque chose. Et ce quelque chose que Maurice Denis nous invite à ramener à

*) «En marge d'un compte-rendu», No. 4, avril 1952.

la vie, c'est précisément la définition de Gauguin, que Sérusier a rapportée de Pont-Aven, en 1888, en même temps que ce fameux «couvercle de boîte à cigares», devenu le puissant talisman des Nabis.

Nous retrouvons du reste exactement la même définition qu'a citée M. L. Dimier, à la page 162 de «Théories», et cette fois mise entre guillemets par Maurice Denis, et précédée, au surplus, d'un jugement que cet homme distingué n'eût certes pas porté sur sa propre définition. «Ainsi nous fut présenté pour la première fois, écrit Maurice Denis (donc, en 1888), le fertile concept de la «surface plane recouverte de couleurs en un certain ordre assemblées.» Et si la définition en question, par quoi débute «Théories» n'est pas guillemetée, c'est parce qu'elle ne nous est pas donnée selon la lettre. Ce que Madame Maurice Denis est en droit de revendiquer, c'est la forme plus littéraire et surtout plus précieuse que l'auteur de «Théories» a donnée à la définition sommaire de Gauguin.

Il ne me reste plus qu'à remercier mon illustre interlocutrice de nous avoir appris que son «mari ne faisait pas un plat de cette phrase, écrite avant ses vingt ans...» On ne saurait en dire autant de ceux qui depuis un demi siècle ne cessent de nous rebattre les oreilles avec cette définition de Gauguin amendée par Maurice Denis.

Veuillez agréer, cher Monsieur, mes salutations distinguées.

(signé) Octave Matthey.

Concours artistique

La direction des constructions fédérales ouvre un concours d'idées pour la décoration picturale d'une des parois du nouveau bâtiment des postes de Langnau dans l'Emmental. Sont admis à concourir les artistes ressortissants du canton de Berne, ainsi que les artistes confédérés établis dans ce canton depuis le 1er janvier 1952 au plus tard, à l'exception toutefois des artistes domiciliés à Berne même. La direction des constructions fédérales, dont les bureaux sont situés au palais fédéral, pavillon ouest, à Berne, enverra aux intéressés, sur demande écrite de leur part, le programme du concours et les plans. Les demandes devront être accompagnées d'une pièce officielle indiquant la nationalité de l'artiste et le lieu de son domicile.

Berne, le 4 juin 1952.

Künstlerischer Wettbewerb

Die Direktion der eidgenössischen Bauten eröffnet einen Ideen-Wettbewerb für künstlerischen Wand-schmuck im neuen PTT-Gebäude in Langnau i. E. An diesem Wettbewerb können die im Kanton Bern heimatberechtigten und die seit spätestens 1. Januar 1952 in diesem Kanton niedergelassenen Schweizer Künstler teilnehmen, ausgenommen jedoch die in der Stadt Bern niedergelassenen Künstler. Die Direktion der eidgenössischen Bauten, Bundeshaus-West, Bern, stellt den Interessenten auf schriftliche Anforderung hin das Wettbewerbsprogramm und die Planunterlagen zu. Der Anforderung ist ein amtlicher Ausweis über Heimatberechtigung und Niederlassung beizulegen.

Bern, 4. Juni 1952.